

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Marignane - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Marignane pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications d'échéancier par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Toutefois, ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations conformément à l'annexe 2.

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Pour 2018, la commune projette la réalisation des travaux suivants :

- rénovation des installations d'éclairage public : les équipements vétustes seront remplacés par de nouveaux points lumineux équipés de réducteurs de tension ;
- installation de 30 points lumineux sur l'avenue Lacanau entre l'allée des oliviers et l'avenue du 8 mai 1945 ;
- entretien des espaces publics communaux : réfection de la cour de l'école Albert Camus, création d'un parking aux bruyères, réfection du chemin communal du Bausset, démolition d'anciens courts de tennis, abords du futur poste de police municipale, aménagement d'un poste de filtrage avenue Henri Fabre.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé à 3.631.884 €HT dont 824.941 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 2.179.131 € dont 494.965 € au titre de 2018.

ACQUISITIONS FONCIERES

Dans le cadre des objectifs poursuivis par le PNRQAD pour la rénovation et la redynamisation du centre ancien, la commune va procéder à l'acquisition de la propriété Chuisano-Fau sise 41 avenue Jean Jaurès et cadastrée AN 208, d'une superficie de 146 m², composée d'un immeuble en R+1 comprenant des locaux commerciaux en rez de chaussée et un local de 714 m² à l'étage.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé à 2.288.998 €HT dont 175.000 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 1.373.399 € dont 105.000 € au titre de 2018.

ACQUISITIONS DE MATERIELS ET ENGINS

En 2018, sont prévues :

- l'acquisition de matériel informatique et logiciels destinés à poursuivre l'amélioration du système d'information ;
- l'acquisition de matériels pour le service des espaces verts (tondeuses, rotatifs, élagueuses...) ;
- l'acquisition d'un tractopelle et d'un chariot élévateur en remplacement de véhicules vétustes.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé à 1.603.328 €HT dont 496.860 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait être fixée à 961.998 € dont 298.116 € au titre de 2018.

RENOVATION DU CENTRE ANCIEN (PNRQAD)

La commune de Marignane a été retenue en 2012 dans le cadre du Programme national de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), qui prévoit sur 7 ans la mise en œuvre d'un projet urbain comportant la réalisation de logements sociaux, d'aménagements publics et l'implantation de services publics afin de rendre ce quartier plus attractif.

La commune souhaite procéder à :

- la rénovation de l'avenue Jean Jaurès et de la place de la République ainsi que des espaces publics du centre historique ;
- la rénovation de l'église St Nicolas : restauration complète du clocher et de la cloche fendue ;
- la création du parc Salvador Dali, situé en centre-ville à proximité du conservatoire de musique ;
- l'aménagement de locaux pour la police municipale sur la place Camille Desmoulins ;
- la création de l'école des arts : nouvel équipement artistique de 670 m² regroupant les activités du conservatoire de musique et de danse en centre ancien.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé à 6.766.752 €HT dont 3.494.133 €HT pour la tranche 2018. La commune bénéficie d'une subvention de l'ANRU de 15.410 € pour l'école des arts. La subvention départementale pourrait être fixée à 4.060.050 € dont 2.096.479 € au titre de 2018.

CREATION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Le programme prévoit :

- l'entretien des bâtiments communaux : office de tourisme, Hôtel de ville, crèche l'île des enfants, halle des sports du Carestier ;
- la rénovation des équipements du complexe sportif Bolmon ;
- la création d'un nouveau groupe scolaire suite à l'acquisition des parcelles attenantes à l'école Aldéric Chave ;
- l'aménagement du parvis de l'espace culturel et de loisirs St Exupéry sur 900 m² afin d'améliorer la lisibilité et l'accueil de l'équipement.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé à 3.649.715 €HT dont 1.004.899 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 2.189.828 € dont 602.939 € au titre de 2018.

AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Les travaux envisagés sont :

- la création d'une promenade en bois de pin aux abords de l'étang de Bolmon, quartier du Jaï : d'une longueur de 1300 ml ;
- la réhabilitation de la décharge d'inertes en parc paysager quartier du Bolmon avec également l'installation d'une ferme pédagogique ;
- la création d'espaces verts : végétalisation du giratoire situé au carrefour de la RD9-RD20e et requalification du square de Göd.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2018 est estimé à 1.949.323 €HT dont 1.069.144 €HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 1.169.594 € dont 641.486 € au titre de 2018.

Ainsi, le montant total de la tranche 2018 de ce contrat départemental 2015/2019 s'élève à 7.064.977 €HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département pourrait être fixée 4.238.985 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n°183 du 11 décembre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL